

# Santé scolaire

## Santé scolaire

Au cours de l'année scolaire, l'état de santé de chaque enfant est surveillé par l'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale à l'école.

Les interventions sont réalisées suivant les dispositions de la Loi modifiée du 2 décembre 1987 et du Règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire.

Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage suivants sont pratiqués chez les élèves des cycles 1-1, 1-2, 2-2, 3-2, 4-2 et selon les besoins de l'enfant au cours des autres cycles:

-  prise du poids et de la taille
-  analyse sommaire des urines (recherche de glucose, d'albumine et de sang)
-  examen sommaire de l'acuité visuelle
-  bilan auditif
-  surveillance de la carte de vaccination
-  bilan de santé réalisé par le médecin scolaire

Un bilan social peut être réalisé en cas de besoin.

## Volet médical

Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical. Si lors des examens des constatations nécessitant un avis médical complémentaire sont faites, nous vous adresserons une lettre motivée avec la recommandation de consulter votre médecin de confiance.

Les observations médicales sont inscrites dans le « Carnet médical scolaire » de l'enfant et gérées en toute confidentialité.

Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.

*Autres interventions médicales:*

La surveillance médicale est complétée par d'autres examens, faits par des services spécialisés du Ministère de la Santé:

-  examen bucco-dentaire annuel
- au Cycle 1:
-  dépistage des troubles visuels par le Service d'orthoptie et de pléoptie



dépistage des troubles auditifs par le Service d'audiophonologie

en cas de besoin



consultation diététique



consultation pour enfant asthmatique (Ecole de l'Asthme)

## Volet social

L'assistante (hygiène) sociale est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de toute autre personne privée ou professionnelle concernée par le bien-être d'un élève de l'enseignement fondamental.

L'équipe de santé scolaire collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec:

- le personnel de l'enseignement scolaire
- la Direction régionale
- la maison relais
- l'administration communale
- la Commission d'inclusion (CI)
- l'Equipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB)
- d'autres services spécialisés

## Promotion et Education Santé

L'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale organise des activités de promotion et d'éducation à la santé, en faveur des élèves. L'objectif de ces activités est de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine.

### Intervenant médical : **Nadine HAAS**

4, avenue Nicolas Kreins  
L-9536 WILTZ  
Tél. : 95 83 09 - 1

### Intervenant social : **Fabienne STEICHEN**

4, avenue Nicolas Kreins  
L-9536 WILTZ  
Tél. : 95 83 09 - 1

[www.ligue.lu](http://www.ligue.lu)

21-23, rue Henri VIII-1725 LUXEMBOURG  
Tél.: 22 00 99 - 1Fax.: 47 50 97  
e-mail: [ligue@ligue.lu](mailto:ligue@ligue.lu)



**LIGUE MÉDICO-SOCIALE**  
**MIR HËLLEFEN ZËNTER 1908**

